



AMATEUR·E·S, BÉNÉVOLES : QUELLE RÉGLEMENTATION ?

1 JOUR / 7H

Par Audrey Boistel, titulaire d'un DEA en droit social et spécialiste de l'activité artistique et du droit du travail, elle est co-directrice adjointe du Ballet du Nord - Centre Chorégraphique National – à Roubaix.

Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, les participant·e·s seront en mesure, au sein de leur structure et dans leur environnement spécifique de mieux appréhender les implications du travail avec des artistes amateur·e·s et, de manière plus générale, avec des bénévoles dans un cadre professionnel. Ils pourront ainsi mieux sécuriser leurs projets entre les obligations légales et réglementaires mais aussi certains vides juridiques à ce sujet.

Profils concernés et pré-requis

Personnes en charge de l'administration et de la gestion d'une structure culturelle de droit privé (compagnie, association, lieu...), personnes en charge des projets participatifs, de l'action culturelle et des relations avec les publics.

Contenu de la formation *Il pourra être adapté en fonction de la composition du groupe...*

Rappel sur le spectacle vivant professionnel

- Définition légale
 - La licence d'entrepreneur de spectacle
 - La présomption de salariat des artistes du spectacle
 - Recourir à des bénévoles : distinguer bénévole et salarié
- La définition actuelle du spectacle amateur

• La loi du 7 juillet 2016 et décret du 10 mai 2017

- Les critères d'identification du spectacle amateur
- La non-lucrativité des structures de spectacle amateur
- Engager des artistes professionnels (GUSO...)

La mise en place de projets amateur au sein de structures professionnelles

- Le travail avec des populations, les spectacles participatifs, les plateaux mixtes

Modalités pédagogiques

Cette formation alterne **exposé théorique** (apports théoriques, pédagogie interrogative) et **exercice pratique**, via notamment des exemples de bonnes pratiques mobilisables par les participant·e·s (pédagogie active interrogative). **La pédagogie active est priorisée**, par des mises en situation et cas pratiques, exercices individuels, conseils personnalisés à chaque personne suivant la formation). Les **supports pédagogiques et/ou les références bibliographiques** sont fournis à chaque participant·e·s pendant ou après la formation, après avoir été commentés pour assurer leur bonne appropriation.

Modalité d'accès, de suivi et d'évaluation

Avant la formation, chaque personne souhaitant participer à la formation est invitée à compléter un **questionnaire de positionnement** permettant d'exprimer directement à la responsable pédagogique sa situation et ses attentes.

Une **feuille de présence** est signée par demi-journée pour les formations en présentiel.

Le contrôle des acquis en cours de formation est réalisé à l'aide d'auto-diagnostic, de mises en situation, de travaux pratiques ou dirigés, suivant les modalités pédagogiques.

Une **évaluation qualitative** sur la base d'un QCM, est réalisée en fin de formation, puis analysée par l'équipe pédagogique. Le résultat global est à la disposition des personnes ayant participé à la formation.

Une **attestation individuelle de fin de formation** est remise aux personnes ayant assidument participé à la formation.

Une **évaluation « à froid »** est réalisée environ 3 mois après la fin de la formation pour appréhender les résultats de la formation.

Moyen et accessibilité

Taille du groupe : **entre 4 et 10 personnes**.

En dessous de ce seuil, Filage se réserve le droit d'annuler ou reporter la formation. Une session de formation peut être programmée dès lors qu'un groupe de 4 personnes se crée. Si cette formation n'apparaît pas encore dans notre calendrier, n'hésitez pas à nous appeler !

La formation se déroulera en Présentiel dans une de nos structures lilloises partenaires (à déterminer). Les lieux de formation disposent d'un espace d'accueil. Les salles de formation sont équipées de tableaux, moyens de projection, accès au Wifi (dans la majorité des cas).

La formation est aussi adaptable en distanciel. Contactez-nous pour en savoir plus.

Nos formations sont **accessibles** aux personnes handicapées moteur dans certaines salles de nos structures partenaires. Contactez-nous pour que nous prenions les dispositions nécessaires pour vous accueillir au mieux. D'autres types de handicaps et de compensations peuvent être pris en charge sur demande. Filage est doté d'une référente handicap et peut étudier avec vous les différents aménagements de votre projet de formation.

Tarifs et modalités d'inscription

Tarif pour une formation : 250€ HT + 50€ (TVA 20%) = 300 € TTC

Prise en charge et financement : Contactez-nous, nous pouvons vous conseiller sur les possibilités de prise en charge en lien avec nos partenaires réguliers ([AFDAS](#), [Pôle Emploi](#)...). (Attention les délais de traitement des demandes de prise en charge des opérateurs publics peuvent varier de 2 à 4 semaines).

Date limite d'inscription : inscription définitive au plus tard 8 jours avant le début de la formation, selon nos [Conditions générales de vente](#).

Contact : Anne-Sophie MELLIN responsable pédagogique et référente handicap
03 20 47 81 72 – formation@filage.fr

FILAGE – 7b rue de Trévis, Lille (59) – N° de déclaration d'activité: 32 59 10645 59 – Siret : 892 090 424 000 11

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DU PROGRAMME DES FORMATIONS SUR WWW.FILAGE.FR